

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 9°)

**Ordonnance N° OCA19 17032 (C-4.1) relative à l'agrandissement
de la zone scolaire située sur la rue de Terrebonne entre le
boulevard Cavendish et l'avenue Benny**

À la séance ordinaire du 3 septembre 2019, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. L'implantation d'une zone scolaire sur la rue de Terrebonne entre les avenues Benny et Madison.
2. La modification pour la portion du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce mentionnée à l'article 1 de la présente ordonnance est illustrée au Plan de signalisation joint en annexe.
3. De conserver toute autre réglementation en vigueur.

GDD 1198236001

Cette ordonnance est entrée en vigueur le 11 septembre 2019, date de sa publication sur le site internet de l'arrondissement CDN-NDG.

VERSION OFFICIELLE DES ORDONNANCES

L'édition électronique des ordonnances de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ne constitue pas la version officielle; elle ne saurait avoir préséance, en cas de divergence, sur l'original conservé par la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Ces ordonnances ne sont applicables que dans les limites territoriales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.